



PPE - DE

**Communiqué de presse de monsieur Jean-Pierre Audy,
député européen,
conseiller municipal de Meymac.**

19 octobre 2006

**DIRECTIVE SERVICE ACTUELLEMENT EN DEBAT
AU PARLEMENT EUROPEEN**

Dans un communiqué de presse paru dans votre journal en date du mardi 18 octobre 2005, ma collègue, Madame Bernadette Bourzai, députée européenne socialiste fait un procès d'intention à l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) en prétendant que notre mouvement s'oppose à l'adoption d'une directive révisée sur les services dans le marché intérieur européen.

Cette position mensongère n'honore pas l'exercice de la politique au moment où une grave fracture existe entre l'Union Européenne et les peuples européens, dont le rejet français du projet de traité constitutionnel pour l'union européenne en a été la partie la plus douloureuse pour les partisans du OUI, que l'UMP et une partie importante des socialistes ont défendu sans succès.

En effet, il est faux d'affirmer que nous empêchons d'écarter le principe du pays d'origine puisque c'est un principe que nous avons combattu dans le prolongement des orientations de sagesse prônées par le Président de la République Française, Monsieur Jacques Chirac.

Il est faux d'affirmer que nous empêchons d'écarter l'application du droit social du pays où le service est rendu en cas de détachement de travailleurs car, sur ce sujet social, comme sur beaucoup d'autres, nous sommes d'accord sur les amendements de compromis affirmant la primauté du droit du travail du pays de destination afin de combattre le dumping social. C'est le parti populaire européen (PPE), avec l'accord du rapporteur socialiste, Madame Evelyne Gebhardt, qui soutient la position de la Commission Emploi et Affaires Sociales du Parlement Européen affirmant la primauté du droit du travail du pays de destination pour les travailleurs détachés et ce, sans exception, contrairement à une demande express de certains nouveaux Etats membres.

Il est faux de dire que nous voulons revenir au texte d'origine car, sous la houlette de Jacques Toubon, député européen UMP qui a beaucoup travaillé au sein du Parti Populaire Européen sur tous ces sujets, nous avons faits évoluer les positions en faveurs de compromis acceptables et équilibrés.

Il est faux et mensonger d'affirmer que nous ne protégeons pas les services publics. Au contraire, nous avons milité et obtenu l'exclusion des services d'intérêt général.

La vérité est que notre mouvement a été un élément modérateur dans le Parti Populaire Européen pour rechercher une majorité, au sein du Parlement Européen, permettant un équilibre économique et social.

La vérité est que s'affrontent, au sein du Parlement Européen deux logiques politiques :

- celle des ultra-libéraux qui sont partisans du principe du pays d'origine, permettant à n'importe quelle entreprise de service européenne de rendre des prestations de service dans n'importe quel pays de l'Union en appliquant son droit national (exemple caricatural du plombier polonais) ;
- celle, à laquelle adhère l'UMP, des partisans d'un marché réglementé, excluant toute possibilité de dumping social, proposant le contrôle des conditions d'accès et d'exercice d'une activité de service par les législations nationales et, enfin, d'exclure les services d'intérêt général de cette directive.

La vérité est que le report du vote a été décidé par le président socialiste de la Commission du Marché Intérieur et de la Protection des Consommateurs, le député européen anglais (socialiste) Philipp Whitehead, afin de donner du temps à l'examen des 1500 amendements qui vont nécessiter des compromis.

La vérité c'est que ce n'est pas en refusant les obstacles que l'on résoudra la nécessité de trouver des compromis pour que l'Union Européenne se dote d'un marché intérieur des services permettant de développer cette part importante de l'économie qui représente près de 70 % des emplois et de favoriser le développement de nos PME du secteur des services.

Au moment où chaque député européen a le devoir de travailler à la résolution de la fracture qui existe entre les peuples et l'Union Européenne, j'exprime un regret sincère de voir un sujet aussi complexe, délicat et essentiel au devenir des emplois, en particulier et de l'économie en général, que celui de ce projet de directive sur les services dans le marché intérieur européen, servir de prétexte à des affirmations politiciennes erronées qui ne servent pas la cause de l'Europe. Je forme le vœu que la sagesse revienne et que les compromis indispensables soient trouvés dans l'intérêt du bien commun économique et social de l'Europe en général, et de la France en particulier.